

PRÉFET DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Objet : Projet présenté par ORLÉANS-MÉTROPOLE pour la création du Parc Naturel Urbain « Parc de Loire » sur le territoire des communes de Saint Jean le Blanc et Saint Denis en Val

Déroulement : Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite **du lundi 6 septembre au vendredi 8 octobre 2021 inclus**.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Pierre BOUBAULT, agent des collectivités locales en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Les communes concernées par l'enquête sont : Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val et Orléans. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Saint-Jean-le-Blanc.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- **sur support papier :** en mairies de Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val et au siège d'Orléans-Métropole aux heures d'ouverture habituelles,
- **sur le site internet :** www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies de Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val et du siège d'Orléans-Métropole.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Jean-le-Blanc – Place de l'Église – BP07 – 45655 Saint Jean le Blanc cedex, à l'attention du commissaire enquêteur ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie lors de permanences :

- Mairie de Saint-Jean-le-Blanc
 - Samedi 18 septembre 2021 de 9h à 12h
 - Lundi 4 octobre 2021 de 14h à 17h
- Mairie de Saint-Denis-en-Val
 - Vendredi 10 septembre 2021 de 9h à 12h
 - Samedi 25 septembre 2021 de 9h à 12h

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairies de Saint Jean le Blanc et Saint Denis en Val, au siège d'Orléans-Métropole et sur internet pendant un an à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
ORLÉANS MÉTROPOLE – 5 place du 6 juin 1944 – 45500 ORLÉANS - 02 38 78 75 75

NB : En raison de la crise sanitaire « COVID-19 », des mesures spécifiques seront mises en œuvre conformément à l'article 9 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.